

APPEL A CANDIDATURES PROMENEURS DU NET

Module 1 Coordination générale

Cahier des charges



1- Les objectifs de la démarche

La démarche « Promeneurs du Net » permet aux professionnels de rejoindre un réseau départemental animé par un coordonnateur. Ils peuvent accéder à des formations, des temps d'échange de pratiques et des ressources leur permettant d'acquérir ou de renforcer leurs compétences sur la présence éducative sur Internet.

Le coordinateur est un acteur majeur dans la mise en œuvre de la démarche « Promeneurs du Net ».

Le coordinateur est le relais auprès des personnes et des structures portant une présence éducative sur internet et il porte une réflexion sur la vie du réseau départemental.

Il s'agit de développer la posture des professionnels en réponse à la généralisation du numérique dans la vie quotidienne des jeunes.

Cette pratique est pertinente pour travailler sur les thématiques suivantes :

1- Favoriser le lien social

- Renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes ;
- Maintenir ou créer le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les jeunes les moins mobiles ;

2- Favoriser l'intervention éducative/espaces de parole et l'échange sur Internet

- Développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l'intervention auprès des jeunes ;
- Favoriser les échanges avec les jeunes ;
- Augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées ;

3- Faire émerger et accompagner les initiatives

- Développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux ;
- Adapter l'offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes ;

4- Favoriser de nouvelles pratiques collaboratives

- Développer des projets collaboratifs entre jeunes ;
- Favoriser les projets collaboratifs entre professionnels ;
- Améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et présente, avec davantage de collaboration interdisciplinaire ;

5- Prévenir les comportements à risques, le mal-être et lutter contre les exclusions

- Transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes, dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux ;
- Assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté ;
- Proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter ;
- Détecter les signaux relevant de phénomènes d'emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme ;
- Signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

6- Sensibiliser à l'usage du numérique

- Développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes ;
- Sensibiliser aux usages d'Internet et des écrans ;
- Développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image ;

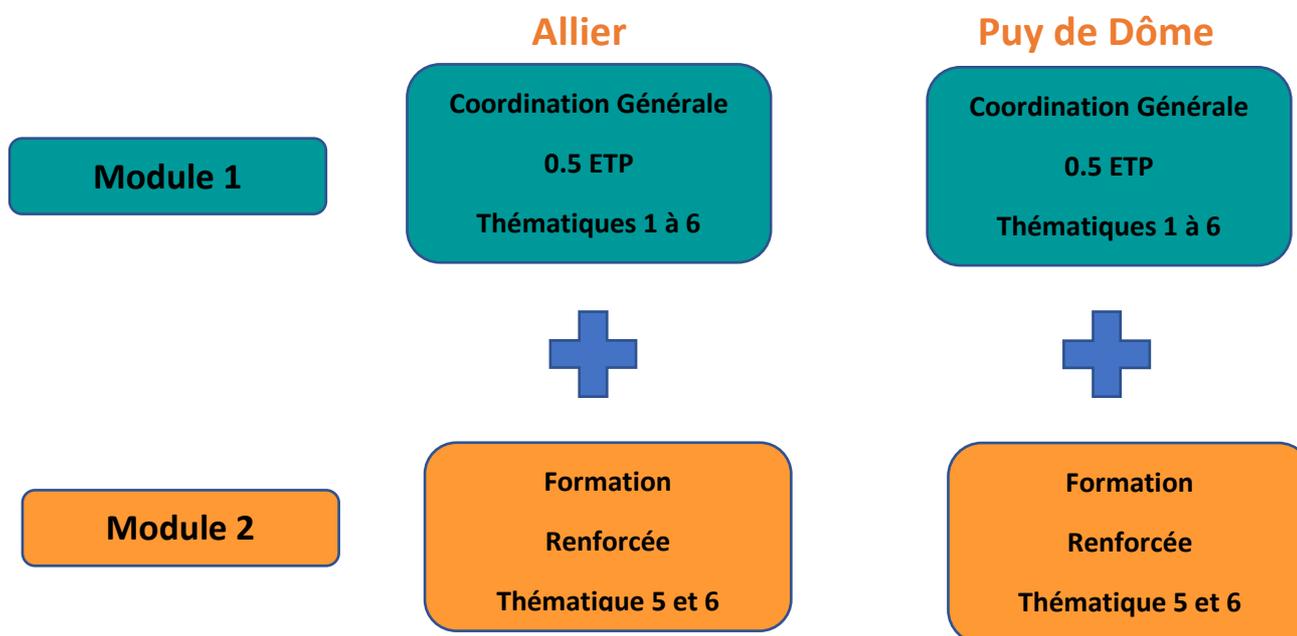
La Convention d'Objectifs et de Gestion passée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales sur la période 2023-2027, réaffirme le rôle du dispositif Promeneurs du Net comme une démarche pertinente et innovante d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'usage du numérique ainsi qu'à la prévention des risques. Le développement de cette démarche doit, pour rester adaptée aux jeunes, s'appuyer sur une connaissance fine des usages du numériques et des réalités sociales qu'ils représentent (économiques, vie privée, liens sociaux, évolution des comportements à risques, etc.).

Dans cet objectif, les Caf de l'Allier et du Puy-de-Dôme souhaitent développer, en complément des missions liées à la coordination générale de la démarche Promeneurs du Net, des temps d'accompagnement et de formations renforcées sur les thématiques 5 et 6 :

- **Prévenir les comportements à risques, le mal-être et lutter contre les exclusions**
- **Sensibiliser à l'usage du numérique**

Ces temps font l'objet d'un module spécifique dans ce cahier des charges et des modalités de financement qui leurs seront propres. Ils pourront être portés par des opérateurs différents des opérateurs retenues pour la coordination, mais devront être pensés et réalisés en cohérence avec la mission et les actions portées par la coordination du dispositif.

La répartition des missions de coordination : module 1 et module 2



Si deux opérateurs différents sont sélectionnés sur le module 1 et 2, ils auront un travail de collaboration à mener pour le bon déploiement du dispositif.

Un même opérateur peut déposer sa candidature pour le module 1 Allier et le module 1 Puy de Dôme et de la même manière, un même opérateur peut déposer sa candidature pour le module 2 Allier et le module 2 Puy de Dôme.

La candidature à un module est unique (une seule raison sociale et une seule convention), mais l'opérateur peut présenter une candidature représentant plusieurs structures. Dans ce cadre, il est attendu que les rôles, les apports et les charges rattachées à chacune des structures soient définis avec précision.

2- Le cahier des charges du module 1 : la coordination générale

a. Le rôle du coordinateur

Le coordinateur a la charge de :

- Coordonner, animer et promouvoir le réseau départemental des Promeneurs du Net
- Favoriser le développement de projet porté par le réseau et visant à renforcer l'éducation aux médias et à l'usage du numérique pour les adolescents et les jeunes
- Animer et promouvoir les appels à projets liées à la démarches PDN.
- Participer à la réflexion pour construire des outils de développement du dispositif, en lien avec le réseau
- Assurer le développement et l'administration des outils numériques dédiés au réseau (espace collaboratif de travail, site internet et annuaire départemental, réseaux sociaux...)
- Accompagner et aider les Promeneurs du Net dans leurs pratiques individuelles
- Assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité technique jeunesse (journée départementale, formation, communication...) et rendre compte de son activité de manière bimestrielle.
- Faire le lien avec le comité technique sur l'ensemble des remontés liés à l'animation du réseau des promeneurs du net (veille, signaux faibles et fort sur les pratiques numériques des jeunes, difficultés et besoin remontés par les professionnels)
- Travailler en collaboration avec la structure qui assure le module 2

b. Les missions

Animation du réseau des PDN :

- Accompagner la réflexion pour apporter et coconstruire des réponses en lien avec le réseau et le comité de pilotage ;
- Participer au comité de pilotage, préparer les pièces nécessaires en fonction de l'ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes rendus ;
- Participer et coanimer le comité technique, préparer les pièces nécessaires, en fonction de l'ordre du jour, rédiger, puis diffuser les comptes rendus ;
- Répondre aux questions relatives au cadre juridique de travail, à la complexité d'ordre technique, et des supports, au positionnement à adopter vis-à-vis du jeune, les adultes... ;
- Aider les PDN à identifier les relais lors d'échanges avec des jeunes touchant des domaines en dehors de leur compétence initiale (par exemple, mal être, souffrance, propos dissonants) ;
- Accompagner les PDN sur leur territoire d'intervention ;

- Veiller au respect de la charte départementale et en accompagner l'évolution, si besoin ;
- Organiser des temps d'échange, de formation, d'analyse des pratiques pour les PDN afin de leur assurer un soutien et de dynamiser leurs pratiques professionnelles ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs et des partenaires du réseau : organiser les temps de regroupement, animer les réunions ;
- Renforcer la cohésion du réseau et étayer la construction d'une culture commune ;
- Rendre compte des actions d'accompagnement et de suivi ;
- Participer à l'évaluation du dispositif
- Veiller au maillage territorial

Administration des outils

- Gérer la boîte mail ;
- Animer et administrer l'espace collaboratif de travail (veille documentaire, actualités, regroupements, échanges) et les comptes du réseau sur les médias sociaux ;
- Tenir à jour l'annuaire départemental (nom, mail, téléphone, structure, nom de profil...) et les contacts du réseau ;
- Mettre à jour les données en ligne : annuaire institutionnel départemental, fiches descriptives, publications ;
- Actualiser la cartographie
- Suivre les conventions entre les structures porteuses du dispositif et la Caf.
- Développer la présence éducative sur Internet
- Gérer les appels à candidature des futurs PDN (démarchage, lancement de l'appel à candidature, gestions des pièces et préparation de l'analyse des candidatures en lien avec les institutions)

Promouvoir le dispositif PDN

- Informer et mobiliser de nouveaux acteurs (participation à un colloque, présentation, organisation de formations, de rencontres, de journées départementales avec les acteurs du réseau...) ;
- Développer des outils de communication et d'échange.

c. Les compétences, les qualités et la formation du coordinateur

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordinateur du réseau des Promeneurs du Net. Il s'agit plutôt d'un ensemble de capacités et de compétences nécessaires. Toutefois, les profils de type DEJEPS (ex DEFA), chargé de projets en animation sociale, diplômés universitaires en projet de santé/ médico-social/ social, associés à des compétences sur l'utilisation des médias numériques sont représentatifs.

Le coordinateur doit être à l'aise dans la prise de parole (animation de réunions, présentations...). Il dispose de bonnes qualités relationnelles et rédactionnelles, de capacités d'observation et d'analyse, et sait faire preuve de pédagogie et de diplomatie

Le poste de coordinateur départemental nécessite une bonne connaissance :

- Des acteurs et des structures relatifs à la jeunesse sur l'ensemble du territoire : animation socio-éducative, information jeunesse, EPN (Espace Public Numérique) social, médico-social...)
- Des principaux dispositifs à l'attention de la jeunesse et des relais institutionnels : projet éducatif local, protection de l'enfance, Caf, Conseil Départemental, MSA, SDJES ...

Le coordinateur doit maîtriser :

- La méthodologie de projet : conception, suivi, partenariat, évaluation
- L'animation de réseaux (réunions, groupes de travail, projets collectifs et collaboratifs...)
- L'environnement informatique et les médias de communication
- La veille sur les réseaux sociaux et l'actualité jeunesse

Le coordinateur doit être en mesure de :

- Piloter une équipe de promeneurs du net et décliner les objectifs définis par les comités stratégique et technique jeunesse
- Développer et s'inscrire dans des relations partenariales
- Mobiliser un réseau d'acteurs pluridisciplinaires
- Conduire une action collective, insuffler une dynamique collective
- Promouvoir et valoriser le réseau départemental et le dispositif
- Prendre des décisions et travailler en autonomie

A noter : Le professionnel pressenti en tant que coordinateur devra détenir le permis B et disposer d'un véhicule.

d. Le public

Les publics principalement visés par ce dispositif sont **les jeunes de 11 à 25 ans**. Au-delà de l'accompagnement des jeunes en distanciel, l'adhésion des jeunes accueillis au sein des structures partenaires devra être recherchée.

Cette **démarche, adaptée aux besoins des jeunes doit assurer une continuité dans l'accompagnement éducatif des jeunes** en complément des activités en présentiel au sein des structures jeunesse.

Pour pouvoir avoir un impact sur ce public, la démarche Promeneurs du Net consiste à animer un réseau de professionnels de la jeunesse issus de différentes formations métiers, et salariés

de différentes structures. Ce réseau de professionnels constitue le public du coordonnateur départemental.

Le réseau des Promeneurs du Net regroupe sur, les deux départements, une centaine de professionnels jeunesse qui exercent des métiers différents (animateurs, éducateurs, formateurs, etc.), dans plus d'une quinzaine de types différents de structure (Accueil de loisirs, Point info jeunesse, MFR, préventions, centres sociaux etc.). Si les contacts en présentiels avec le public jeunes est le point commun entre l'ensemble de ces professionnels, les modalités de ces derniers (individuel, collectif, aller- vers etc.) et les objectifs recherchés sont très variés.

La démarche d'entrée dans le réseau des PDN résulte d'une double volonté, celle de la structure employeuse d'une part et celle du professionnel de la jeunesse d'autre part. La labélisation promeneurs du net est rattachée au poste occupé par le professionnel lors de la candidature.

Si le promeneur du net est bien identifié sur les réseaux (nom-prénom-fonction), il sort du dispositif à son départ. Son remplaçant peut alors intégrer la démarche PDN. L'important turn over que peuvent connaître les métiers de l'animation et de la jeunesse, entraîne par conséquent un renouvellement fréquent du public cible de la coordination départementale.

Il est donc nécessaire pour la coordination de prendre en compte un niveau hétérogène d'acculturation à la démarche, pouvant aller du nouvel entrant à une ancienneté de plus de 5 ans pour certains professionnels.

Concernant le Puy-de-Dôme, depuis 2018, 70 postes ont été labélisés auprès de 35 gestionnaires (collectivités et associations) répartie sur l'ensemble du territoire départemental. On considère actuellement que 55 promeneurs du net sont actifs sur les réseaux sociaux et au sein du réseau

Concernant l'Allier depuis 2019, une cinquantaine de postes ont été labélisés auprès d'une petite vingtaine de gestionnaires répartie sur l'ensemble du territoire avec 18 types de professions différents.

Le coordonnateur départemental devra également s'attacher à promouvoir le dispositif des Promeneurs du Net auprès de l'ensemble des acteurs susceptibles d'être en lien avec des jeunes de 11 à 25 ans, et notamment les :

- Etablissements scolaires
- Missions locales.
- Structures Informations Jeunesse
- Points Accueils Ecoute Jeunes (PAEJ)
- Centres sociaux
- Espaces de Vie Sociale
- Associations locales qui interviennent auprès des jeunes
- Accueils adolescents et accueils de jeunes (club ados, espaces jeunes, maisons des jeunes...)
- Foyers jeunes travailleurs
- Maisons d'Enfants à Caractère Social recevant des adolescents

- Maison des Adolescents
- Structures relevant de la prévention spécialisée
- Fédérations d'éducation populaire
- Services jeunesse des communes et intercommunalités
- Les intervenants professionnels des CLAS (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité).

Un objectif de 15 nouveaux Promeneurs du Net jeunesse est fixé pour l'Allier et de 80 Promeneurs actifs pour le pour Puy de Dôme.

e. Les indicateurs et l'évaluation

Le coordonnateur départemental devra être en mesure de présenter des critères et indicateurs liés à son activité de coordination mais aussi en lien avec les activités des promeneurs.

Un suivi régulier de la mise en œuvre de la démarche devra être réalisé au moyen notamment d'un tableau de bord semestriel (une grille de répartition du temps de travail) comprenant le détail des heures et des tâches effectués par le coordinateur (organisation de réunions, de formations, nombre d'échanges avec les PDN, thématiques abordées, ...)

Tous au long de l'année, le coordinateur s'engage à réaliser :

- Une formation initiale à destination des nouveaux Promeneurs du Net
- A minima 4 temps collectifs (analyse de la pratique / journées échanges / formations spécifiques en fonction des besoins)
- A minima 1 lettre d'information trimestrielle, comprenant (entre autres) les actualités du réseau et une veille sur les sujets liées à la démarche PDN.
- A minima 20 accompagnements par an (individuel ou en petit groupe) pour répondre à des besoins spécifiques (accompagnement de projets, problématiques rencontrées sur les réseaux avec les jeunes etc.) des Promeneurs du Net

Lors des points avec la Caf et les institutions partenaires tous les trois mois, le coordinateur s'engage à présenter et échanger sur :

- Le calendrier des réunions et formations pour les trois prochains mois
- Les projets/ sujets en prévision
- Les demandes et besoins des Promeneurs
- Les sollicitations extérieures (nombre de RDV pour présenter la démarche, demandes de participation à des animations, les actions...)
- Les actualités du réseau

Tous les ans le coordinateur s'engage à réaliser un bilan (en lien notamment avec les demandes de bilan de la CNAF) comprenant :

- Le nombre de promeneurs et le nombre de structures associées et les profils métier des PDN
- Le nombre moyen d'heures hebdomadaires passée en ligne par Promeneur du Net
- Le nombre de PDN intervenant en horaires atypiques et sur quelles périodes (soirée, samedi, dimanche)
- Les réseaux sociaux où les PDN sont intervenus
- Le nombre de jeunes suivis en ligne par les PDN
- Les sujets des échanges et des demandes des jeunes
- La participation des PDN aux temps collectifs
- Le nombre d'interventions réalisées par les PDN (dans le cadre des missions PDN) sur leurs secteurs d'intervention
- Concernant la mission de coordination :
 - Nombre d'accompagnements des promeneurs du net réalisés, détaillés par sujet
 - Nombre de participants aux formations et temps collectif, détaillés par sujet

f. Les engagements de la structure coordinatrice

La structure porteuse de la coordination retenue via l'appel à candidature s'engage à :

- Missionner un seul salarié pour la coordination du dispositif Promeneurs du Net
- Missionner le coordinateur à ouvrir un compte professionnel sur autant de réseaux sociaux que ceux retenus par les Promeneurs du Net
- Travailler dans un esprit de coopération avec les membres du Comité technique jeunesse et du comité technique élargi.
- N'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratiques sectaires. (Appropriation et diffusion de la charte de la Laïcité)
- Fournir une évaluation annuelle
- Associer la Caf et ses partenaires au choix d'un coordinateur dans le cas d'un recrutement ou d'un changement

g. La structure porteuse – les critères d'éligibilité

Les structures éligibles sont les associations relevant du champ de compétences de la branche Famille et/ou de celles des partenaires associés. La coordination générale des Promeneurs du Net devra être portée par une structure pertinente à l'échelle départementale assurant une présence auprès des jeunes ou ayant un lien avec le domaine de la jeunesse et du numérique.

La structure porteuse s'engage à promouvoir un fonctionnement en réseau et n'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire.

Les structures candidates devront proposer dès la candidature le ou la salarié(e) qui assurera la fonction de coordination du réseau des promeneurs du net au 1^{er} juin 2024

h. La logistique

Les moyens matériels nécessaires au bon déroulement de la mission du PDN sont à identifier par le coordonnateur. Ils seront compris dans la subvention forfaitaire annuelle qui lui est attribuée. Le coordonnateur s'engage à mettre en place une organisation permettant le suivi de l'activité de promeneurs sur les réseaux sociaux, et à faciliter les contacts et échanges entre ces professionnels. Le recours à des plateformes de partage d'informations est tout à fait possible.

Les salariés en charge de la coordination des Promeneurs du Net devront disposer d'un ordinateur professionnel et d'un smartphone afin de pouvoir suivre et apprécier la présence numérique du réseau de Promeneurs du Net.

La structure coordinatrice devra permettre, les déplacements de ces salariés lorsque nécessaire au sein des structures des promeneurs ou auprès des partenaires du dispositif

i. La gestion financière du projet

La rémunération de l'activité de coordination générale de la démarche est fixée à 0.5 ETP et 20 000€ par an pour chaque Caf.

Soit une subvention de :

- 11 670 € pour la première année (Juin-décembre 2024)
- 20 000€ pour l'année 2025
- 20 000€ pour l'année 2026

Il s'agit d'une subvention pluriannuelle, versée annuellement mais fixe sur la durée de la convention, qui devra faire l'objet d'un bilan en fin de chaque exercice annuel et en fin de convention.

Le montant alloué devra prendre en compte l'ensemble des dépenses inhérentes à la mission de coordination : matériel, déplacements, animation des formations, recours à d'éventuels intervenants extérieurs, suivi administratif, création d'outils de communication, frais de structure etc.

La structure qui coordonne le dispositif PDN a la possibilité de faire intervenir un prestataire ponctuellement ou régulièrement ; dans cette éventualité, la rémunération de ce prestataire sera effectuée par le coordonnateur départemental au moyen de la subvention qui lui a été attribuée. Cependant dans le cadre de projet d'envergure ou spécifique, la structure qui coordonne le dispositif pourra faire une demande de financement aux Caf. Le cas échéant, cette demande sera traitée dans le cadre des modalités prévues par le règlement définissant les aides aux partenaires d'actions sociales, propres à chacune des Caf.

Le financement de la mission de la coordination est associé à un barème national défini par la Cnaf, une revalorisation du barème peut entraîner une évolution des financements et pourra faire l'objet d'un avenant.

Comme toute subvention, ce montant pourra éventuellement être proratisé en fin d'exercice en cas de réalisation partielle de l'action.

A noter, afin de bénéficier de subventions complémentaires d'autres institutions, la structure retenue à l'issue du présent appel à candidatures peut effectuer annuellement des demandes de subventions.